

VOTRE GUIDE D'UTILISATEUR & APRÈS VENTE



BIOMOTORS
rouler plus propre

Cher Client,

Votre véhicule a été équipé d'un système de conversion BIOFlex qui utilise les technologies les plus récentes afin de permettre son fonctionnement aussi bien avec de l'essence traditionnelle que du superéthanol E85.

BIOMOTORS espère que vous éprouverez un grand plaisir à conduire votre véhicule avec du superéthanol E85.

Pour garder votre véhicule en parfaite condition de fonctionnement et profiter d'une utilisation confortable et agréable, respectez scrupuleusement les préconisations d'entretien de votre véhicule et faites contrôler le système de conversion BIOFlex tous les deux ans.

Votre Installateur : _____ Tél : _____

CACHET DE L'INSTALLATEUR

N° de série BIOFlex : _____

Départ de garantie le ____ / ____ / ____

Remplacement BIOFlex :

En cas de remplacement du dispositif BIOFlex, veuillez indiquer les informations suivantes :

BIOFlex remplacé le : ___ / ___ / ___ à _____ km

CACHET DU PROFESSIONNEL HABILITÉ BIOMOTORS

N° de série BIOFlex : _____

Votre guide utilisateur et garantie :

La technologie
BIOMOTORS,
entre vos mains !

BIOMOTORS
rouler plus propre



Sommaire

- 5 Bienvenue dans l'univers BIOMOTORS
- 6 Homologation
- 10 Votre garantie BIOMOTORS
- 16 Satisfait ou Remboursé
- 20 Que faire en cas de panne
- 21 BIOMOTORS APP
- 24 Contrôle du système de conversion BIOFlex et interventions sous garantie.



Bienvenue dans l'univers *BIOMOTORS*

Depuis 2011, BIOMOTORS développe et fabrique en France des systèmes de conversion qui permettent à des véhicules qui ont été initialement prévu pour fonctionner avec de l'essence de fonctionner avec du bioéthanol E85, avec une conviction simple : rouler plus vert et moins cher doit être accessible à tous, sans compromis sur la performance ni sur la fiabilité.

Grâce à une technologie exclusive 100 % française, conçue pour s'adapter parfaitement aux moteurs essence des véhicules en immatriculation définitive française, Biomotors vous permet d'utiliser un carburant renouvelable, local et économique : le bioéthanol E85.

Tous les systèmes de conversion commercialisés par BIOMOTORS sont conformes à l'arrêté du 30 Novembre 2017 relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs de conversion des véhicules à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence - superéthanol E85 et permettent la modification du certificat d'immatriculation de votre véhicule afin de tenir compte de la modification de carburant.

Bienvenue dans une nouvelle façon de conduire, responsable, économique et durable. BIENVENUE CHEZ BIOMOTORS.

BIOMOTORS roulez 100% légal

Depuis 2022, BIOMOTORS détient 9 homologations couvrant les principaux véhicules commercialisés sur le territoire européen :

Type de moteur	Années du modèle	Compatible et Légal avec Biomotors		
 Injection indirecte (Moteurs les plus courants)	2000 à 2011 (Norme Euro 3 et 4)	 7cv fiscaux et moins	 8 à 14cv fiscaux	 15cv fiscaux et plus
	2011 à aujourd'hui (Norme Euro 5 et 6)	 7cv fiscaux et moins	 8 à 14cv fiscaux	 15cv fiscaux et plus
 Injection directe (Moteurs les plus récents) 	2011 à aujourd'hui (Norme Euro 5 et 6)	 7cv fiscaux et moins	 8 à 14cv fiscaux	 15cv fiscaux et plus NEW

Une fois équipé du système de conversion BIOFlex, le certificat d'immatriculation de votre véhicule est modifié - rubrique P3 - pour prendre en compte la modification de sa source d'énergie et une étiquette de transformation est installée à côté de la plaque d'identification constructeur.

Nom du fabricant :

BIOMOTORS

N° VIN du véhicule :

VF72PKOHECQ846901

N° de réception de l'agrément prototype :

PA-0022-19-02

Motif :

Ajout d'un boîtier de conversion E85

Quelques chiffres



250 000

AUTOMOBILISTES

ont converti leurs véhicules au Superéthanol E85 avec un système homologué (toutes marques confondues)



350+

REVENDEURS

formés par Biomotors et présents sur tout le territoire national



100%

LÉGAL

leader sur les homologations, nos systèmes sont homologués par l'Etat

Pour en savoir plus sur nous et sur nos systèmes de conversion, rendez-vous sur notre site internet en flashant le QR code



INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Guide d'utilisation

Conformément à l'Annexe III, article 4.3. «Exigence d'information»
de l'arrêté réglementant la vente et l'installation des systèmes E85

■ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYSTÈME

Ce carnet de garantie et d'entretien décrit les conditions de la garantie BIOMOTORS 3+2 (3 ans de garantie +2 ans si vous entretenez votre véhicule chez votre garage installateur), les responsabilités du propriétaire du véhicule ainsi que les recommandations relatives à l'entretien de votre véhicule et du système de conversion BIOFlex, afin que votre véhicule puisse vous assurer des années de conduite sans dommage.

Nous vous recommandons de lire attentivement ce carnet, pour que vous puissiez connaître les conditions de validité et d'application de la garantie BIOMOTORS.

La garantie BIOMOTORS suit le véhicule et non le propriétaire. Elle se transmet automatiquement à tous ses acquéreurs dans la limite des conditions ci-dessous exposées.



DUREE DE LA GARANTIE DU PRODUIT :

Date de livraison (Années)	1	2	3	4	5	6
Système de conversion BIOFlex						

- BIOMOTORS offre à ses clients 3 ans de garantie pour tout véhicule équipé d'un système de conversion BIOFlex installé par un professionnel habilité BIOMOTORS.
- BIOMOTORS offre à ses clients 2 ans de garantie supplémentaires, soit 5 ans au total, sous réserve que l'entretien du véhicule soit réalisé exclusivement à compter de la date d'installation du système de conversion BIOFlex dans le réseau de professionnels habilités par BIOMOTORS.

BENEFICIER DE L'EXTENSION +2 ANS :

■ COUVERTURE 5 ANS

Pour bénéficier d'une couverture complète de la garantie du système Bioflex pendant 5 ans, il suffit de respecter quelques règles simples.



INSTALLATION

Réalisée par un installateur habilité.



ENTRETIENS

Effectués au sein du réseau agréé, en respectant les préconisations du constructeur.



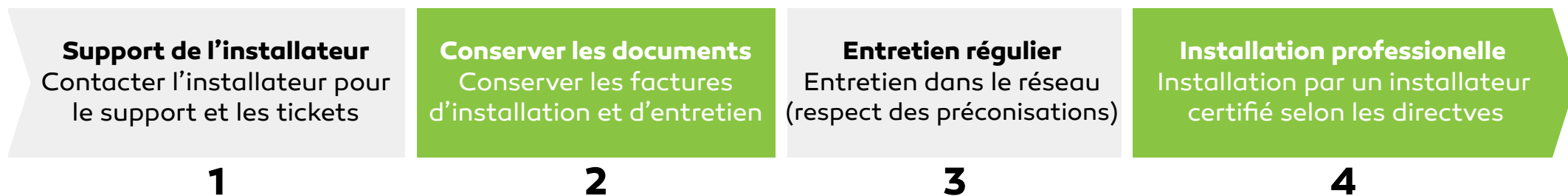
CONSERVATION DES JUSTIFICATIFS

Gardez précieusement la facture d'installation du système de conversion et les factures d'entretien.



EN CAS DE BESOIN

Contactez votre installateur, il ouvrira un ticket SAV auprès de Biomotors et vous guidera dans les démarches.



À noter : tout entretien effectué hors réseau ou non justifié ramène la garantie à 3 ans..

■ CE QUE COUVRE LA GARANTIE

- Le boîtier et les composants du système de conversion installés par un installateur habilité.
- La garantie s'applique selon les conditions du fabricant et les préconisations de pose.

Les garanties sont applicables chez l'installateur habilité ayant réalisé l'installation.

POINT DE DÉPART DE LA GARANTIE BIOMOTORS :

La période de garantie commence à partir du jour de l'installation du système de conversion BIOFlex mentionné au début du guide utilisateur et garantie dans la limite des conditions ci-dessous exposées.

Cette garantie est distincte et ne fait pas obstacle à la garantie légale de conformité dans les conditions prévues aux articles L217-1 et suivants du Code de la Consommation et à la garantie légale des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

Son objet n'est pas de se substituer aux obligations mises à la charge des vendeurs par la loi, règlement ou usages.

ETENDUE DE LA GARANTIE BIOMOTORS :

• Système de conversion BIOFlex :

La garantie BIOMOTORS couvre tout défaut de fabrication ou d'assemblage du système de conversion BIOFlex pouvant apparaître dans des conditions normales d'utilisation à l'exception des exclusions indiquées ci-après dans « CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE BIOMOTORS »

• Panne mécanique liée exclusivement au carburant E85 ou au système de conversion BIOMOTORS :

La garantie BIOMOTORS couvre tous les frais de remise en état des moteurs, réservoirs, circuits d'alimentation, des systèmes de post-traitements des émissions de polluants et de toute pièce susceptible d'être en contact avec du carburant E85 qui ont été dégradés exclusivement par le système de conversion BIOFlex à l'exception des exclusions indiquées ci-après dans « CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE BIOMOTORS »

CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE BIOMOTORS :

Les éléments suivants ne sont pas couverts par la garantie BIOMOTORS :

- Les pièces dont l'usure est normale - on entend par pièces d'usure : Toute pièce susceptible d'être remplacée durant la vie du véhicule du fait des contraintes subies lors d'une utilisation normale.
- Les pièces soumises à entretien - les opérations d'entretien du véhicule préconisés par le constructeur et les opérations de contrôle et éventuels réglages du système de conversion BIOFlex.
- Les dommages causés aux moteurs, réservoirs, circuits d'alimentation, des systèmes de post-traitements des émissions de polluants et de toute pièce susceptible d'être en contact avec du carburant E85 en raison d'un défaut partiel d'entretien, y compris la négligence des inspections journalières et/ou périodiques préconisées par le constructeur du véhicule, l'utilisation d'huile ou de lubrifiant inadéquats.
Il en est de même en cas de dommages causés par l'emploi d'essence ou de superéthanol E85 frelaté, notamment lorsque celui-ci contient de l'eau.
- Les irrégularités mineures n'affectant pas l'usage, les performances ou le fonctionnement du véhicule, comme des difficultés de démarrage à froid occasionnels ou des à-coups de fonctionnement sans allumage d'un voyant de code défaut.
- Les dommages ou pannes résultant directement ou indirectement des éléments externes suivants : incendie, explosion, accident de la circulation, vol, vandalisme, dégradations volontaires. Dégradation provoquée par un animal, notamment par des rongeurs ou des insectes. Usage abusif ou inapproprié du véhicule Négligence – surcharge, surrégime moteur - ou faute de conduite. Utilisation du véhicule en compétition, course, rallye, raid, ... Modifications ou transformations du véhicule, notamment en vue d'augmenter sa puissance ou d'empêcher l'allumage d'un voyant de code défaut. Événement climatique, excès de froid ou de chaleur, immersion, foudre ou immobilisation prolongée. Guerre, actes de terrorisme, émeutes, cataclysmes naturels et tous les cas de force majeure.

- Les dommages ou pannes résultant d'une erreur lors de la prévisite, d'un défaut de préparation ou d'installation par le professionnel habilité par BIOMOTORS.
- Les pièces remplacées par un réparateur qui n'est pas un professionnel habilité par BIOMOTORS dès lors que les préconisations techniques de BIOMOTORS quelles qu'elles soient n'ont pas été respectées et que le remplacement a été effectué sans l'accord préalable de BIOMOTORS.
- Les dommages ou pannes résultant directement ou indirectement de l'intervention d'un professionnel qui n'est pas habilité par BIOMOTORS dès lors que les préconisations techniques de BIOMOTORS quelles qu'elles soient n'ont pas été respectées et que les travaux réalisés par le réparateur sont défectueux.
- Les pièces de rechange qui n'atteignent pas le niveau de qualité du composant correspondant au véhicule ou n'ont pas été fabriquées conformément aux spécifications et normes du constructeur.
- Les dommages ou pannes résultant directement ou indirectement d'un défaut de conception du véhicule et qui seraient survenus même si le véhicule n'avait pas été équipé avec un système de conversion BIOFlex.
- Les dommages ou pannes résultant directement ou indirectement de la non-application par le propriétaire du véhicule d'une action technique préconisée par BIOMOTORS.
- Les dommages ou pannes qui existaient antérieurement à l'installation du système de conversion BIOFlex.
- Les préjudices directs ou indirects résultant de l'immobilisation du véhicule.
- Les conséquences professionnelles.
- Les frais de location d'un véhicule de remplacement.
- Les frais de gardiennage, de parking, les amendes du véhicule.

- Les préjudices de jouissance, de dépréciation du véhicule.
- Les pertes d'exploitation, les préjudices directs ou indirects commerciaux.
- Le remplacement de pièces par précaution ou pour raison de confort.
- Les dommages corporels.
- Les délais de remise en état.
- Les frais de déplacements.
- Les frais de remorquage.

CESSATION ANTICIPEE DE LA GARANTIE 3.6 :

La garantie BIOMOTORS prend fin immédiatement dans les cas suivants :

- a) En cas d'absence de modification du certificat d'immatriculation du véhicule,
- b) En cas d'absence de plaque de transformation,
- c) En cas d'absence ou de violation de l'étiquette d'invulnérabilité
- d) En cas de vol ou de destruction du véhicule.

OBTENTION DE LA GARANTIE :

La garantie est fournie par les professionnels habilités par BIOMOTORS, lesquels effectueront toutes réparations couvertes par la garantie soit en réparant soit en remplaçant des pièces endommagées à titre gratuit (pièces et main d'œuvre).

BIOMOTORS se réserve le droit de décision finale concernant l'acceptation de la demande de prise en garantie.

La garantie BIOMOTORS est subordonnée à un respect scrupuleux par le propriétaire du véhicule des préconisations d'entretien édictées par le constructeur du véhicule au contrôle du système de conversion BIOFlex et de son installation tous les deux ans.

-
- Le non-respect des préconisations d'entretien du constructeur peut entraîner le refus de la garantie BIOMOTORS pour les organes demandant un entretien.
 - Le non-respect des préconisations de contrôle du système de conversion BIOFlex peut entraîner le refus de la garantie BIOMOTORS.

Toute demande de garantie devra impérativement s'accompagner de la communication, par le propriétaire du véhicule, du carnet d'entretien du véhicule accompagné des factures acquittées permettant de justifier que l'entretien du véhicule est conforme aux préconisations du constructeur.

Les prestations d'entretien ou de réparation sur un véhicule modifié pour fonctionner à l'essence et au superéthanol E85 au moyen d'un système de conversion BIOFlex requièrent une technicité particulière et devront être effectuées par un professionnel habilité par BIOMOTORS ou conformément aux préconisations techniques de BIOMOTORS sous peine de déchéance de la garantie.

SATISFAIT OU REMBOURSÉ :

Testez en toute sérénité : après l'installation, vous avez 30 jours pour changer d'avis.
Si après 30 jours d'utilisation vous rencontrez un problème dans l'utilisation de notre système:
Votre installateur vous rembourse selon nos conditions ci-dessous.

■ REMBOURSÉ

- Prix d'achat du boîtier (auprès du revendeur/garage)
- Forfait de main-d'œuvre couvrant pose et dépose.

Les garanties sont applicables chez l'installateur habilité ayant réalisé l'installation.

■ NON REMBOURSÉ

- Frais de carte grise
- Frais annexes éventuels non liés à l'installation du système de conversion (bougies, filtre à air...)

Pour les frais de carte grise, attendez les 30 jours de délais légaux pour déclarer la certification de transformation sur l'ANTS.

■ CONDITIONS POUR ÊTRE ELIGIBLE

Installation Professionnelle
Produit neuf installé par un installateur habilité

1

Insatisfaction exprimée
Dans les 30 jours suivant la facture

2

Ticket SAV ouvert
L'installateur ouvre un ticket officiel pour suivi

3

Retour du matériel
Retour du matériel complet et non endommagé avec la facture

4

Bon à savoir : cette offre s'applique à la première installation du produit.

ENTRETIEN RÉGULIER ET UTILISATION :

La fiabilité générale d'un véhicule est directement liée à son entretien régulier et à son usage.

Un usage essentiellement urbain d'un véhicule peut provoquer un encrassement de ses organes.

Dans ce cas de figure, il est nécessaire de varier les types de conduites et de respecter les préconisations d'entretiens sévériisées prévues par le constructeur

CONTRÔLE DE ROUTINE :

Avant de conduire votre véhicule, les opérations préliminaires de conduite suivantes sont de votre responsabilité :

- 1 - Contrôler le niveau du liquide de refroidissement,
- 2 - Contrôler le niveau d'huile moteur,
- 3 - Absence de voyant de code défaut,
- 4 - Absence de défauts remontés par l'application BIOMOTORS

Conduisez **sereinement** avec le système E85

Votre choix du système BIOMOTORS vous garantit une conduite plus économique et écologique. En cas de panne ou d'anomalie, nous avons mis en place un processus clair et structuré pour vous aider rapidement et efficacement.

Que faire en **cas de panne** ?

1 Identifier la situation

■ Voyant **orange** allumé

Pas de panique, vous pouvez finir votre trajet à allure modérée.

Faites contrôler votre véhicule par un professionnel habilité par BIOMOTORS dès que possible.

■ Voyant **rouge** allumé

Arrêtez-vous en toute sécurité et contactez une assistance pour un dépannage ou un rapatriement.

Le diagnostic précis d'un professionnel habilité BIOMOTORS est indispensable avant toute intervention.



Important

Un voyant ou une panne **ne signifie pas** nécessairement que le système BIOMOTORS est en cause.
Seul un **diagnostic technique** peut le confirmer.

2 Connectez-vous sur BIOMOTORS APP

Vérifiez que votre smartphone ou bien votre tablette est connecté à internet et que la batterie est bien chargée.

Etape 1 : Téléchargez l'application **BIOMOTORS**

1. Rendez-vous sur le Play Store ou sur l'App Store afin de télécharger l'application BIOMOTORS
2. Veuillez entrer dans la barre de recherche en haut de l'écran : BIOMOTORS
3. Sélectionnez l'application et appuyez sur installer, si le téléchargement ne commence pas veuillez-vous assurer que vous êtes bien connecté au réseau wifi de votre fournisseur d'accès internet.



IOS



ANDROID

Téléchargez l'application BIOMOTORS sur IOS et Android

Info

Etape 2 : Ouvrez l'application

Une fois le téléchargement et l'installation terminés, localisez l'icône BIOMOTORS sur votre tablette et ouvrez l'application :



Vous serez sur l'écran suivant, veuillez autoriser l'application à accéder à la position de votre appareil. Ensuite, renseignez vos identifiants, ce sont les mêmes que vous utilisez sur votre espace entraide Biomotors. Une fois connecté à votre compte, appuyez sur le bouton «Bluetooth» situé en bas de l'écran au centre. Si la connexion ne se fait pas, sortez du véhicule et placez-vous devant le capot ouvert pour améliorer la réception.

Affichage correct pour un véhicule 4 cylindres fonctionnant à l'éthanol.

Nombre de cylindres actifs
(pas actif quand le véhicule est au SP)

Teneur en éthanol du carburant présent dans le réservoir



Température lue par la sonde du système de conversion

Défauts possibles au niveau de la teneur en éthanol :



Si ce message apparaît, deux causes possibles :

- Le capteur de carburant est défectueux
- Le faisceau du capteur de carburant est déconnecté



Si le capteur de carburant indique une valeur supérieure à 100 %, deux causes possibles :

- Le capteur de carburant est défectueux
- Le carburant est contaminé ou incorrect

La garantie Biomotors couvre votre système E85, pour que performance rime avec confiance.

Défauts possibles au niveau de la température lue :



Si la température affichée est de -23 °C, deux causes possibles :

- Sonde de température ou faisceau endommagé
- Faisceau de la sonde de température déconnecté

Défauts possibles au niveau du nombre de cylindres actifs :

Sur un véhicule équipé de 4 cylindres, si le nombre de cylindres actifs détectés est inférieur à 4, le problème peut être dû à :

- Une ou plusieurs voies du boîtier défectueuses
- Le faisceau des injecteurs est déconnecté
- Absence de commande provenant du véhicule



3 **Contactez un professionnel habilité Biomotors**

- **Diagnostic professionnel *obligatoire***

Seuls nos installateurs habilités sont formés pour diagnostiquer les pannes liées au système E85. Rendez-vous chez votre **garage installateur initial** pour un diagnostic précis.

- **Installateur indisponible ou distant du lieu de la panne**

Vous pouvez vous rendre **chez n'importe quel installateur habilité Biomotors en France**.



Retrouvez la liste des professionnels habilités en flashant ce QR code

Info

4 Quand contacter Biomotors

■ Avant de nous appeler

- 1 Consultez notre **chatbot** sur notre **site web**, conçu pour répondre à vos **questions courantes**. Il vous donnera certainement les réponses nécessaires.
- 2 Faites diagnostiquer le véhicule par un **installateur habilité**. Un diagnostic est **obligatoire** pour toute intervention.

■ Quand nous joindre ?

- Si votre installateur ou le professionnel habilité a ouvert un ticket technique avec nos équipes, vous pouvez nous contacter pour obtenir des informations sur l'état d'avancement du dossier.
- Munissez-vous du numéro de ticket pour accélérer nos recherches et vous fournir des détails précis.

Nos coordonnées

.....



www.biomotors.fr



04 48 06 04 90



Entretien et interventions sous garantie

Entretien

24 mois (2ans) Date AKm Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	48 mois (4ans) Date AKm Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	72 mois (6ans) Date AKm Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	96 mois (8ans) Date AKm Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS
120 mois (10ans) Date AKm Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	144 mois (12ans) Date AKm Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	168 mois (14ans) Date AKm Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	192 mois (16ans) Date AKm Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS

Entretien complémentaire

Date AKm	Opérations :
Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	

Date AKm	Opérations :
Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	

Entretien complémentaire

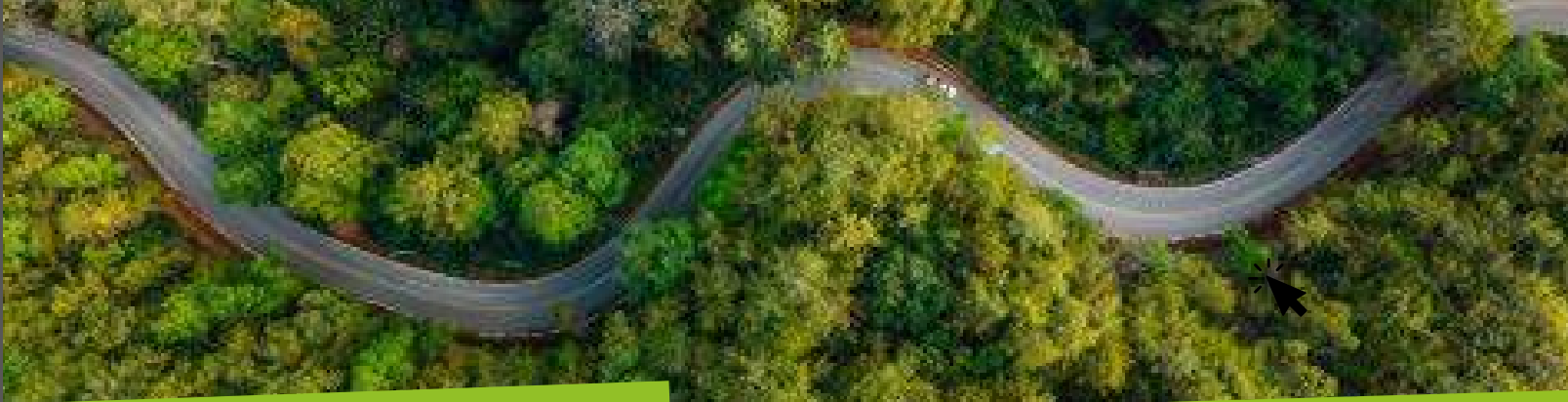
Date AKm	Opérations :
Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	

Date AKm	Opérations :
Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	

Interventions sous garantie

Date AKm	Opérations :
Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	

Date AKm	Opérations :
Cachet et signature du professionnel habilité par BIOMOTORS	



VOTRE AVIS COMPTE POUR NOUS

Vous venez de faire l'acquisition d'un système de conversion E85 BIOFlex Connect et nous vous en remercions !

Votre action va vous permettre de faire **des économies et un geste pour la planète !**

Votre expérience est précieuse, elle nous permet d'améliorer constamment nos produits!

Partagez la avec nous et les futurs utilisateurs:



TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION



Données techniques de fonctionnement du système E85



Carte des stations E85



Gardez un oeil sur vos économies



Carte des installateurs habilités



1 Votre véhicule démarre mal à l'arrivée de l'hiver, que faire ?

Le système de conversion BIOMOTORS est équipé d'une sonde de température qui bascule automatiquement le système en mode «départ à froid» dès que les températures baissent. Le démarrage de votre véhicule doit être parfait quelle que soit la température extérieure ! Si votre système n'a pas été installé en hiver il se peut qu'un réglage de «départ à froid» soit nécessaire dans des conditions réelles. Prenez contact avec votre installateur habilité ou un professionnel habilité, il s'occupera de votre auto !

2 Mon huile moteur se salit moins, dois-je repousser les entretiens ?

Non, les entretiens doivent être faits en suivant strictement les périodicités et préconisations constructeur.

3 On m'a conseillé de mettre des bougies iridium ?

Non, l'utilisation de l'E85 ne nécessite pas l'utilisation de bougies iridium sauf si celle-ci sont montées d'origine. Lors des entretiens périodiques de votre véhicule suivez les préconisations du constructeur pour le remplacement des pièces d'usure.

4 On m'a parlé d'une surconsommation est-ce vrai ?

Oui, l'utilisation de l'E85 engendre une surconsommation de 15% en moyenne. Par exemple, si votre véhicule avait une consommation moyenne de 6L/100km à l'essence, elle sera de 6,9L/100km ou bien s'il avait une autonomie de 500km, à l'éthanol elle sera d'environ 430km.

5 Je dois partir à l'étranger, que faire s'il n'y a pas de superéthanol ?

Grâce au capteur de carburant présent sur les systèmes de conversion BIOFlex Connect, votre véhicule est 100% Flexfuel ! Cela signifie que vous n'avez aucune manipulation à faire pour repasser à l'essence. Vous pouvez rouler 100% au superéthanol E85, 100% au sans plomb ou un mélange des 2 sans vous soucier de quoi que ce soit.

6 Vous souhaitez acheter un autre véhicule d'occasion pour le convertir à l'E85

Tout d'abord, nous vous remercions pour votre confiance. Si vous souhaitez acheter un 2nd véhicule d'occasion pour l'équiper ou remplacer votre véhicule actuel, nous vous conseillons de choisir une motorisation fiable et qui a fait ses preuves mais surtout de faire quelques pleins à l'essence afin de vous assurer que le véhicule fonctionne bien même à l'essence sans-plomb.



www.biomotors.fr

SIEGE SOCIAL/BUREAUX

310 Rue des portes domitiennes
34740 Vendargues